

CONSULTATION NATIONALE (N° 2016 A 2071)

La Société Tunisienne de l'Electricité et du gaz (STEG) se propose de lancer une Consultation Nationale N° 2016 A 2071 pour :

« L'ACQUISITION DE CRAVATES ».

Conditions de participation :

Seuls les soumissionnaires ayant la qualité de personne physique ou morale et justifiant de références techniques et financières suffisantes et ce par la fourniture dans leurs offres des pièces exigées par le cahier des charges.

Les plis contenant les offres doivent parvenir à la STEG sous peine de rejet catégorique sous triple enveloppes cachetées par courrier recommandé ou par rapide - post ou remises directement au Bureau d'Ordre Central de la STEG (contre décharge) au plus tard le **Jeudi 19 Juin 2016** délai de rigueur au nom de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DES AFFAIRES GENERALES
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ
38, RUE KAMEL ATATURK - 1001 TUNIS**

**CONSULTATION NATIONALE N° 2016 A 2071 :
« ACQUISITION DE CRAVATES »
« NE PAS OUVRIR »**

Tout pli reçu après la date et heure limite de réception des offres sera considéré comme nul et non avenu.

La date d'envoi ou du cachet de la poste ne sera pas prise en compte pour l'acceptation des offres, seul le cachet du bureau d'ordre Central de la STEG fait foi.

Le retrait des cahiers des charges peut être effectué du lundi au vendredi de **8h15 à 12H00** auprès de la Direction des Affaires Générales DAG / DPAC / DACG Bloc A - 1^{er} Etage, 12 Rue de Syrie - TUNISIE - Tel : **71 833 933** (poste n° 165) sur présentation d'une demande écrite et le paiement d'un montant de trente (30DT) non remboursable en espèces ou par chèque certifié et ce à compter de la date de parution du présent communiqué.

Ne peuvent participer à la consultation que les soumissionnaires ayant retiré le cahier des charges auprès de la STEG.

Le représentant du soumissionnaire doit être muni obligatoirement d'un mandat de représentation portant le nom du mandataire et la pièce d'identification.

Les offres resteront valables pendant **90 jours** à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.